

68004

OBJET :

Cession de terrains dans différents secteurs concédés par la Ville à la S.E.M.A.R.ROY.

Le vingt neuf janvier mil neuf cent soixante huit, à 20 h 30, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 24 janvier 1968

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BUCARD, LANUSSE, COLLE, MOUCHOT, NAULIN, BETOUS, POUGET, GACHET, BROTEAU, Mme BIDEAU, MM. REIX, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU, OSQUIGUIL, DONECQ.

Représentés : M. VULTAGGIO par M. de LIPKOWSKI  
M. BOUCHET par Melle FOUCHE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice il a été, conformément à l'article 19 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le Code de l'Urbanisme et de l'Habitation, article 76-1 (modifié par le décret du 19 mai 1959) :
- Vu les statuts de la S.E.M.A.R.ROY.
- Vu le décret du 1er Juin 1960, approuvant les cahiers des charges types d'aménagement urbain;
- Vu les conventions de concession :
  - de la Zone d'Habitation, en date du 15 Octobre 1965,
  - de la Zone d'Activités Economiques Complémentaires, en date du 23 décembre 1965,
  - de la Zone Commerciale, en date du 10 novembre 1967,
- Vu les délibérations du Conseil Municipal d'approbation des concessions, à savoir :
  - de la Zone d'Habitation, en date du 1er octobre 1965,
  - de la Zone d'Activités Economiques Complémentaires, en date du 1er Octobre 1965,
  - de la Zone commerciale, en date du 10 Novembre 1967;

DECIDE :

1°/ D'arrêter ainsi qu'il suit la liste des bénéficiaires de cession de terrains dans les différentes zones :

a) Zone d'Habitation

Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts

- Terrain pour édification de 46 appartements pour accession à la propriété.

- Terrain pour édification de 55 appartements pour location

- Terrain pour édification de 30 résidences secondaires.

- Monsieur DESCUDET, promoteur

- Terrain pour édification de 36 appartements en location

- Parcelles pour construction et vente de prototypes de maisons individuelles

- M. HUMIERE, pour résidence individuelle

- M. PROUST " " "

- M. PARIS " " "

- M. GIRARD " " "

- M. HESSE " " "

- M. HENRY " " "

- M. NICHAS " " "

- M. BIDOLET " " "

- M. MAUBOUCHER " " "

- M. CARDONA " " "

- M. VADEL " " "

- M. BUHOL " " "

- M. VEDRINES " " "

- M. REY " " "

- M. LETELLIER " " "

- M. LEGRIZY " " "

- M. PIRONNIES " " "

- M. ORGERON " " "

- M. HEURTEAUX " " "

- M. PERM " " "

- M. PIZZO, pour résidence individuelle
- M. PICHON " "
- M. GROLLEAU " "
- M. BILNOU " "
- M. BOISARD " "
- M. LITAUD " "
- M. BROCHET " "
- M. LACROIX " "

b) Zone d'Activités Economiques Complémentaires

- Société R.O.T.R.A.C.O.
- Entreprise MOUNIER
- M. DALIBERT, chocolatier
- Administration des P.&T.
- M. BELLEVILLE (Constructions Navales)
- M. DELGRANCE, décorateur
- Cie FRANCAISE DES CONDUITES D'EAU
- M. SCUCHET, mécanique générale
- M. BLONDEL, dépôt d'usine de menuiserie
- Sté d'ETUDES et d'ENTREPRISES de T.P. .
- Entreprise HEULIN
- Entreprise GENERALE CLERONAISE DE BATIMENTS
- M. TOURTELLOT, fabrique d'agglomérés
- M. CORTADI, récupération déchets
- M. CADU, béton préfabriqué et agglomérés

c) Zone Commerciales

- Sté PIGEONNIER, appareillage ménager
- Meubles BARREAUD
- M. THOMAS, agence des automobiles MERCEDES
- M. CASSAGNAU, agence des automobiles PEUGEOT
- M. DALNER, bureaux et magasin sanitaire
- M. MOLLAY, bureaux et magasin peintures
- M. DUMONT, caravanes

- M. BESSE, nautisme

- M. DREVELLE, station de dépannage.

2°/ de soumettre cette liste à l'approbation du Comité prévu au cahier des charges de concession (article 17), et au Code de l'Urbanisme.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT COMPOSÉ

Pr le Député-Maire

l'Adjoint Délégué,



VU

ROCHEFORT-MER, le 13 JUIN 1968  
Le Sous-Préfet,

SOUS-PRÉFECTURE  
DE  
ROCHEFORT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MP/AC

MAIRIE DE ROYAN  
14 JUIN 1968  
COURRIER  
N° 9930

LE

13 JUIN 1968

LE SOUS-PREFET de ROCHEFORT

à

Monsieur le Député-Maire

- ROYAN -

OBJET : Cession de terrains dans les différentes zones  
concedées à la S.E.M.A.R.RCY. -

REFER. : Délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 1968 -

P. J. : 2 -

J'ai l'honneur de vous retourner, sous ce pli, dûment  
visé par mes soins, un exemplaire de la délibération de votre  
Conseil Municipal du 29 janvier 1968 relative à la cession de  
terrains dans différentes zones concedées par votre commune  
à la S.E.M.A.R.RCY.

Vous trouverez également sous ce pli, pour information,  
copie de la lettre que M. le Directeur Départemental de  
l'Equipement - Service de la Construction, m'a adressée à ce  
sujet.

LE SOUS-PREFET,



LA ROCHELLE, le 11 juin 1968

L'INGÉNIEUR EN CHEF  
des PONTS-et-CHAUSSEES  
DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'ÉQUIPEMENT

à

Monsieur le SOUS-PREFET de ROCHEFORT

OBJET : Ville de ROYAN - Cession de terrains dans les différentes zones concédées par la ville à la S.E.M.A.R.ROY.

REFER. : Votre envoi MP/AC du 4 avril 1968 -

Par bordereau cité en référence, vous m'avez transmis le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 1968 au cours de laquelle la liste des bénéficiaires d'une rétrocession de terrains dans les différentes zones acquises par la S.E.M.A.R.ROY. a été arrêtée.

Vous me priez, à toutes fins utiles, de donner mon avis à ce sujet.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je donne mon accord pour la rétrocession de parcelles de terrain à M. DESCUDET promoteur, en vue de la construction de 28 pavillons individuels dans la zone d'habitation dont l'aménagement est proche de l'achèvement et pour lesquelles le prix de vente n'appelle pas d'observation de ma part.

Pour les mêmes raisons, je donne également avis favorable à la rétrocession de terrain au même promoteur pour l'édification d'un immeuble de 36 logements destinés à la location.

J'émet aussi un avis favorable à la rétrocession de terrain à la Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la construction d'immeubles de 55 logements destinés à la location et 46 pour l'accession à la propriété car le permis de construire a été accordé pour ces deux opérations qui démarrent et au sujet desquelles j'ai obtenu auprès de M. le Directeur de la S.E.M.A.R.ROY tous les renseignements techniques et financiers qu'il m'était indispensable de connaître.

.../

Quant au terrain destiné à la construction de 30 pavillons en résidence secondaires, il est également viabilisé et certaines maisons sont déjà achevées ou en cours, aussi je formule un avis favorable pour la revente des parcelles dont le découpage est conforme au plan de masse approuvé.

En ce qui concerne les rétrocessions de terrains dans la zone commerciale, je ne puis m'y opposer car les parcelles sont déjà vendues 12 et 15 F le mètre carré ou en cours de cession et des permis de construire accordés à certains attributaires (Sté NICOLIN - Meubles BARREAU - M. THÉNARD) sont déjà suivis d'exécution.

Enfin, dans la zone d'activités économiques complémentaires, la situation est sensiblement identique. Une quinzaine de parcelles sont déjà vendues et des options sont prises pour 6 autres.

Je donne donc a posteriori un avis favorable pour la rétrocession en cause dont, je m'empresse d'ajouter, l'affectation n'appelle pas d'observation de ma part, non plus que le prix de cession appliqué, 12 F le mètre carré.

P/Le Directeur Départemental de l'Équipement  
L'Ingénieur en Chef de la Construction

Y. NIOT